

Données Personnelles

Depuis 2016, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a mis en place un cadre juridique, à l'échelle européenne, totalement inédit et prenant la pleine mesure des enjeux juridiques liés au traitement et à l'exploitation des données personnelles. Il a impacté de nombreux métiers et complexifié la réalisation d'un certain nombre de missions. Aujourd'hui, le droit de la protection des données personnelles concerne tous les organismes qui traitent des données personnelles, quel que soit le secteur ou la nature de leurs activités.

Dans un contexte de profonde transformation digitale de l'économie où les flux de transfert des données personnelles s'intensifient, JP Karsenty aide ses clients à comprendre et à maîtriser cet environnement réglementaire complexe et évolutif.

Il guide ses clients pour réaliser leur mise en conformité avec la réglementation applicable, tout en leur apportant des solutions pragmatiques et sur-mesure pour répondre à la réalité des enjeux et contraintes opérationnelles auxquels ils sont confrontés. Plus particulièrement, le cabinet offre son expertise en contentieux et en pratique contractuelle, appliquée au domaine des données personnelles.

L'équipe Droit de la protection des données personnelles et de la vie privée est animée par Jean-Philippe Arroyo, qui est membre de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données Personnelles (AFCDP) et de l'Association pour le Développement de l'Informatique Juridique (ADIJ).

Jean-Philippe Arroyo est également co-auteur du livre « *#RGPD et Marketing - De la contrainte à l'opportunité* », publié aux éditions e-theque.

Il intervient régulièrement dans des conférences sur ces sujets et assure des formations concernant ces problématiques, notamment en partenariat avec des prestataires DPO externes.

L'équipe Données personnelles du cabinet est reconnue dans de nombreux classements pour son expertise.

Classement Décideurs Magazine 2026 :

Droit des données et cybersécurité - Forte notoriété

Droit des plateformes numériques et applications - Pratique réputée